

COMMUNIQUE

AFO – ROF – SNOF

Nos organisations professionnelles, comme beaucoup de téléspectateurs, ont été interpellées par l'émission CAPITAL de M6 sur le thème « faut-il être riche pour être bien soigné ? » et notamment, pour nous ostéopathes, par la séquence « mal du dos mal du siècle ».

Cette séquence, très bien documentée, faisait un constat sur l'ostéopathie en France et dénonçait :

- ✓ L'installation non régulée de ses praticiens ;
- ✓ L'interprétation des textes pour l'accréditation des ostéopathes avec comme preuves d'expérience professionnelle, pour certains, de simples attestations de comptable, factures de cartes de visites ou même des photographies de plaques professionnelles ;
- ✓ Les carences des textes, concernant l'agrément des écoles, uniquement sur dossiers. Ces derniers, dissimulent souvent des formations insuffisantes données dans des hôtels comme le révèle le reportage de M6 ;
- ✓ En dernier point, la fraude aux organismes sociaux par certains praticiens faisant rembourser sous le couvert d'actes codifiés ceux d'ostéopathie. Ce procédé a été présenté à tort comme légal lors de l'émission.

Ce constat fait depuis longue date par les Organisations Professionnelles, dénoncé par de nombreux courriers aux ministères, mais également par des recours en TA et CE pour la plupart infructueux, est, cette fois-ci, porté au grand jour par une émission tierce et impartiale après une véritable enquête sur le terrain.

Les représentants des Organisations Professionnelles sollicitent d'urgence une réunion interministérielle pour trouver une solution consolidant les textes qui doivent encadrer notre profession.

Une véritable inspection des 41 écoles françaises sur site permettrait de lisser ce constat. Pour mémoire 7 écoles sont agréées en Grande-Bretagne, 3 en Suisse, 4 en Belgique, 1 en Suède (source HAS étude documentaire 2005-188 du 16/06/2006).

En France, ce que ne montrait pas le reportage, seules une dizaine d'écoles sont de véritables établissements d'enseignement supérieur tant au niveau des locaux, de l'enseignement que des enseignants.

Le contrôle des 41 écoles agréées à ce jour régulerait qualitativement et quantitativement ce nombre et assurerait ainsi une ostéopathie à haut niveau d'enseignement (théorique et pratique), sécuritaire pour les patients.

Pour avoir ce contrôle, il faut, comme nous l'avons déjà officiellement demandé :

- ✓ lui donner un cadre juridique,
- ✓ finir d'élaborer le référentiel de formation commencé par le Professeur Bertrand LUDÉS en février 2006 à la demande du Ministère de la Santé et arrêté en janvier 2007,
- ✓ doter l'ostéopathie d'une instance professionnelle.

AFO
Association Française d'Ostéopathie
Michel SALA
Président

ROF
Registre des Ostéopathes de France
Pascal JAVERLIAT
Président

SNOF
Syndicat National des Ostéopathes de France
Jean FANCELO
Président